



## COMPTE-RENDU

### SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

**PRESENTS** : M CHAILLOU – Mme POULAIN – M MORIN – Mme LANG – GAUDIN HENAFF – SERRANO – MM METAIS – LECHAUVE – Mme LE GALLOU – M GOURON – Mmes LEMELIN – CORTET – M CHEVALLIER – Mmes TIBERGHIEU – BERTRAND – M DENIS

**ABSENTS EXCUSES** : MM CHAUMONT Philippe - JOJON Jean-Claude a donné pouvoir à M CHAILLOU Michel

**SECRETAIRE** : Madame GAUDIN HENAFF Evelyne

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2024

Le compte-rendu de la séance du 27 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

#### INFORMATION DECISION PRISE PAR LE MAIRE

Monsieur CHAILLOU Michel, Maire, donne connaissance au Conseil Municipal des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 27 juin 2024, à savoir :

2024_004	Convention « Conseil en Energie Partagé » entre la Commune de Bonny-sur-Loire et l'ADIL 45-28
----------	---

#### 2024\_D050 DON ORGUE INSTALLE A L'EGLISE SAINT-AIGNAN DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le don d'un orgue de la part d'un généreux donateur,
- AUTORISE le Maire à l'intégrer dans l'état de l'actif de la Commune de Bonny-sur-Loire.

#### 2024\_D051 ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ENCAISSEMENT DES REMBOURSEMENTS DE SINISTRE, HONORAIRES, FRAIS ET L'ACCEPTATION DE DONDS – COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord de principe pour que le Maire puisse faire l'encaissement des remboursements de sinistre (indemnité immédiate, remboursement franchise, indemnité différée...), d'honoraires et/ou frais d'avocat ou d'huissier et l'acceptation de dons.

#### 2024\_D052 ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADMET en non-valeur les créances irrécouvrables pour la somme de 594.02 € correspondant à des années antérieures,
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits dans le Budget 2024 de la Commune à l'article 6541, comptabilité M57.

**2024\_D053 DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNAL M57 – COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour l'inscription au budget communal 2024, comptabilité M57, des crédits nécessaires.

**2024\_D054 CREATION DE POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE de créer un poste aux Services Techniques à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

**2024\_D055 TABLEAU DES EFFECTIFS 2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord à la création du grade d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à raison de 35/35<sup>ème</sup>, au 1<sup>er</sup> novembre 2024,

- DONNE son accord à la suppression du grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à raison de 35/35<sup>ème</sup>, au 1<sup>er</sup> novembre 2024.

**2024\_D056 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER DE PREVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE ET LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE**

(Madame TIBERGHIE Lydie, agent communautaire, ne souhaite pas prendre part au vote de cette délibération)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 16 (Seize) voix POUR (Madame TIBERGHIE Lydie, ne souhaitant pas prendre part au vote), 0 (Zéro) CONTRE, 0 (Zéro) ABSTENTION,

- APPROUVE le principe de la mise à disposition du Conseiller de Prévention avec la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye,

- DECIDE que cette mise à disposition ne fera l'objet d'aucune contrepartie financière,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la présente mise à disposition,

- DECIDE que la présente délibération entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**2024\_D057 REGIME INDEMNITAIRE – INDEMNITE SPECIALE ET DE FONCTIONNEMENT ET D'ENGAGEMENT – FILIERE POLICE MUNICIPALE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d'instaurer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale,

- d'instaurer une part fixe au taux individuel de 30 %,

- d'instaurer une part variable versée mensuellement dans la limite à 50 % du plafond avec un versement annuel sans que la somme des versements ne dépasse le plafond après entretien professionnel individuel.

**2024\_D058 REGIME INDEMNITAIRE – INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS – FILIERE ADMINISTRATIVE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'instituer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections aux agents relevant de la filière administrative, grade Attaché & Attaché principal,
- D'affecter d'un coefficient multiplicateur de 8 le taux moyen de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) de deuxième catégorie.

### **2024\_D059 BAIL A FERME POUR LA PARCELLE DES ILES CADASTREE F 449 AVEC UN AGRICULTEUR/EVELEUR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour conclure un bail à ferme avec Monsieur POULAIN Jean-claude, domicilié à Bonny-sur-Loire, La Garde, pour 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024,
- CHARGE le Maire de signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

### **2024\_D060 RECENSEMENT POPULATION 2025 – NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL ET SON EQUIPE – COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DESIGNE Madame POULAIN Véronique, Adjointe au Maire en qualité de Coordonnateur communal de l'enquête, secondée par Mesdames DAMIENS Laura, DURAND Laetitia, LONGO Marie-Catherine, EGROT Isabelle et Monsieur DESLOT Alexandre.

### **2024\_D061 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE ET REPRESENTER LES INTERETS DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le maire à représenter la commune de Bonny-sur-Loire et intenter au nom de la commune de Bonny-sur-Loire, par voie d'action ou d'intervention, toute action en justice quelle que soit sa nature ou à défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, ceci devant l'ensemble des juridictions sans exception, en charge de contentieux spécialisés, aussi bien en première instance qu'en appel ou en cassation,
- AUTORISE le maire à transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

### **QUESTIONS DES CONSEILLERS**

- ⇒ **Monsieur CHAILLOU Michel**
- ▶ informe les élus de l'arrivée d'une nouvelle ostéopathe à la maison de santé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.
  - ▶ informe les élus que le défilé Beaupin Lagier aura lieu le 12 octobre 2025 avec la musique de la Gendarmerie mobile.
  - ▶ informe les élus que la Saint-Hubert aura lieu le 05 octobre 2025.
  - ▶ informe les élus que l'appel d'offres concernant les travaux de rénovation énergétique de l'école des Petits se termine le 18 octobre 2024 à 12 h 00.
  - ▶ informe les élus que l'appel d'offres concernant les travaux du Square Legendre est lancé.
  - ▶ informe les élus que, suite au COPIL avec la Poste, il s'avère que la Maison France Services a beaucoup de passage. La Poste prévoit une demi-journée France Services le 12 octobre 2024 sur la place du marché.
  - ▶ informe les élus que, suite à la visite du CAUE pour la poterie, il recherche un bureau d'études qui puisse proposer un projet.

► informe les élus que le projet photovoltaïque au Champ Linot est ramené de 3 ha à 1 ha 2. Sun'R accepte de louer le terrain par la suite à la commune pour 13 200 €/an. Ce projet est présenté en Préfecture au Pôle ENr le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

► informe les élus que les travaux Rue du 04 septembre/Rue du Porc sont arrêtés car la conduite gaz se trouve à 30 cm au lieu de 80 cm.

⇒ **Madame SERRANO Christiane** ► informe les élus, par l'intermédiaire d'une administrée, que le chemin Napoléon est en très mauvais état. La remise en état par l'entreprise Decherf est faite depuis le début de la semaine.

⇒ **Monsieur METAIS Jean-Michel** ► ne comprend pas pourquoi la SUEZ ne remet pas correctement les enrobés en état lors de travaux effectués (piste cyclable, la Villeneuve...). Monsieur le Maire répond que pour les lieux évoqués, les travaux ne sont pas finis, c'est du provisoire.

► évoque l'allée centrale du cimetière. L'entreprise doit exécuter les travaux lundi 30 septembre 2024. Monsieur METAIS déplore l'état de propreté du cimetière, surtout le n° 2. Il sera de nouveau nettoyé juste avant la Toussaint.

⇒ **Monsieur GOURON Christian** ► évoque le sentier Gentil qui n'est pas entretenu.  
► évoque la visibilité aux feux tricolores vers le monument : les fleurs gênent pour tourner à gauche.

► évoque les trous en formation sur la voirie aux Loups, Chemin de Cheuille. Normalement, c'est au Département d'entretenir cette voie.

► évoque des tentatives de vols en coupant plusieurs grillages de propriété Allée des Soupirs. Une plainte a été déposée en Gendarmerie.

⇒ **Madame CORTET Trinité** ► signale des herbes hautes à enlever rue de Bon Coeur. Monsieur MORIN Jean-Michel signale voir pour l'achat d'un rider pour nettoyer les trottoirs.

⇒ **Monsieur CHEVALLIER Philippe** ► évoque la difficulté de visibilité sortie rue du Port à l'Anglais. A voir pour installer un miroir.

La séance est levée à 20 h 25.

Le Maire,  
Michel CHAILLOU

Le Secrétaire de séance,  
Evelyne GAUDIN HENAFF